

## CARTOGRAPHIE DES RISQUES HORS PPR

**6-4-4  
APP**

Version approuvée du 29/01/2026  
Échelle : 1/30 000

**Administratif**  
 Limites communales  
 Parcels cadastrales  
 Buildings  
**Voies de communication**  
 Routes  
 Voie ferrée

### Risques

- Cavités souterraines
  - Mouvements de terrain répertoriés
  - Ruissellements récents (29/04/2025)
  - Zones de risque de ruissellements
- Zones de risque de mouvement de terrain**
- Présumption d'instabilité moyenne à élevée
  - Présumption d'instabilité faible ou mal connue
  - Présumption d'instabilité élevée

**Glisement de terrain/ instabilité**  
 Un inventaire départemental des zones ayant subi des mouvements de terrain a été réalisé en 2006. Cet inventaire est consultable sur le site Internet : [inforer.brgm.fr](http://inforer.brgm.fr)

Le Plan des Protections et des Contraintes fait apparaître une trame de risque de mouvement de terrain issue des études du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de l'agglomération Clermontoise (SDAU) approuvé par délibérations en 1994 et 1995 et reprise dans le SCOT du Grand-Clermont. Ce dernier fait état de présomption d'instabilité faible ou mal connue. Le secteur est donc urbanisable sous réserve de la prise en compte du risque de mouvement de terrain (des études géotechniques doivent notamment être réalisées).

**Effondrement des cavités souterraines**  
 La liste des sites et constructions soumis au risque d'effondrement des cavités souterraines répertoriés sur le territoire est consultable sur le site Internet : [www.georisques.gouv.dossiers/cavites-souterraines](http://www.georisques.gouv.dossiers/cavites-souterraines)

De manière générale, toute nouvelle construction au-dessus ou à proximité immédiate d'une « cave-bâtiment » sera assujettie à une expertise détaillée devant expliciter les moyens à mettre en œuvre en termes de confortement de la cave et/ou de structure de l'ouvrage à construire pour assurer sa pérennité, comme celle de l'ensemble de la parcelle « bâtie ».

